



## construire et réhabiliter en centre ancien

Pour préserver la diversité de nos paysages et éviter la banalisation de notre cadre de vie, chaque projet de construction ou de réhabilitation doit être pensé, en relation avec son contexte.

# OUVERTURES PORTES D'ENTREES

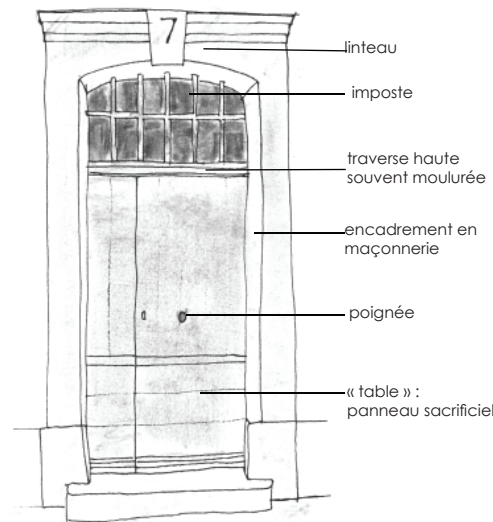
Le long d'une rue, les portes d'entrées, par leur variété séquentent le parcours et participent au caractère et à la qualité du patrimoine local urbain et rural. Elles sont souvent des éléments de grande valeur.

MARSEILLE  
Les Docks Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
BP 55612  
13567 Marseille Cedex 2  
Téléphone : 04.91.90.42.43  
Courriel : [sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr](mailto:sdap.bouches-du-rhone@culture.gouv.fr)

Antenne à ARLES :  
3 Rue du Cloître 13200 Arles Téléphone 04 90 96 48 14

Les portes ont évolué au cours du temps, dans leurs formes, décorations et usages. Elles accueillent et témoignent du style de l'époque et de la qualité de l'habitat. Les portes sont des éléments de très grande valeur.

La porte est un élément majeur de l'architecture. Il est indispensable de préférer la **CONSERVATION** et la **RESTAURATION** à leur **REPLACEMENT**.



### CONSEILS :

De manière générale :

- peindre les portes.
- utiliser de la peinture micro-poreuse.
- possibilité de cirer le bois.
- éviter vernis et lasures pour le bois.

Réparer les portes soumises aux intempéries :

- remplacer des pièces en partie basse appelées le panneau sacrificiel (même essence de bois que les pièces originelles).
- améliorer l'étanchéité des joints.
- entretenir et maintenir le rejet d'eau.
- ne pas poncer une porte ancienne sans sondages préalables.

En cas de remplacement :

- restituer le modèle de la porte à l'identique.
- adapter la porte et son cadre à la forme de l'ouverture.
- conserver la traverse haute moulurée et l'imposte de la porte.
- préférer la même essence de bois.

Il est important de préserver les portes anciennes. Les portes extérieures sont soumises aux intempéries (en particulier les eaux de rejailissement), il en résulte des altérations fréquentes en pied de porte. Des solutions sont possibles pour réparer la porte sans devoir la changer.

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les travaux de construction, de transformation, ou de réhabilitation, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire. Le dossier est à déposer en mairie, accompagné de dessins détaillés (plans, coupes, élévation extérieure) et de photographies, permettant d'apprécier l'impact des travaux.